

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX**  
**DU JEUDI 8 AVRIL 2010**

**DELIBERATION N° 10 - 04**

*Nombre de conseillers en exercice : 11*

*Date de convocation : 3.04.2010*

*Nombre de conseillers présents : 10*

*Nombre de votants : 10*

L'an deux mille dix, le jeudi 8 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Roux, Boyer, Chazine, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati, Chabaud Marc et Barthélémy.

Absents : M. Hervé Planchon

A été élu secrétaire : M. Marc Chabaud

<p><b><u>OBJET :</u></b> <b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> <b>ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2009</b></p>
---

**I] Présenté par le Maire, le compte administratif de l'exercice 2009** est approuvé à l'unanimité. Le Maire n'a pas pris part à la délibération.

Résultats de clôture : \* en fonctionnement : 78 719, 04 € ; \* en investissement : 81 076, 91 €

Restes à réaliser en investissement : \* dépenses : 38 423,26 € ; \* recettes : 46 825,86 €

**II] Le Conseil Municipal,**

■ **après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ **après avoir entendu et approuvé** le compte administratif de l'exercice 2009 du budget communal,

■ **après s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

■ **statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>o</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009,

■ **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire, Jean – Alain CAYLA,**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :*

*Publication du :*